

4.4.2 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET LES CORRIDORS RÉCRÉOTOURISTIQUES

Le territoire de l'agglomération de Québec regorge de territoires d'intérêt écologique. En plus de leur valeur emblématique et récréative, certains milieux naturels ont une fonction utilitaire en tant qu'élément régulateur de l'environnement. Il peut s'agir d'ensembles forestiers qui contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur ou de milieux humides qui permettent la filtration et la rétention de l'eau de façon naturelle. La méthodologie utilisée pour déterminer et identifier les territoires d'intérêt écologique de l'agglomération de Québec est présentée à l'annexe 6. La carte 21 identifie les territoires d'intérêt écologique sur le territoire de l'agglomération de Québec.

Pas moins de 54 espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain doivent être reconduits au Schéma d'aménagement et de développement en tant que territoires d'intérêt écologique afin de tenir compte du PMAD de la CMQ entré en vigueur le 15 juin 2012. De ce nombre, 19 d'entre eux bénéficient d'un statut de protection en vertu d'une loi provinciale ou d'un statut de protection attribué par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

Les milieux naturels et les équipements urbains retenus à titre de territoires d'intérêt écologique sont diversifiés et de fonctions multiples. Certains d'entre eux sont des milieux naturels sensibles et regroupent notamment des habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables, des aires de concentration d'oiseaux aquatiques en bordure du fleuve Saint-Laurent, des réserves naturelles, des milieux humides et des ensembles forestiers représentatifs sur le plan de la biodiversité.

Plusieurs équipements urbains font également partie de cette liste pour leur apport récréatif et leur caractère régional. La promenade Samuel-De Champlain de même que le parc des Champs-de-Bataille font partie des espaces publics d'envergure régionale ou des grands équipements urbains méritant un statut particulier au Schéma d'aménagement et de développement. En effet, ces espaces aménagés offrent une expérience unique aux touristes et à la population de la grande région de Québec qui les fréquentent tant pour la pratique d'activités sportives que pour les activités en plein air pendant la période hivernale et estivale.

De nombreux parcs font également partie de cette liste, soit ceux dont le rayonnement et l'aire d'affluence attirent tant la population locale que celle venant des municipalités situées à proximité de l'agglomération de Québec. Enfin, certains équipements récréatifs font également partie des éléments retenus au Schéma d'aménagement et de développement, tels le corridor des Cheminots et le corridor du Littoral. Ils ont été identifiés à titre de corridors récréotouristiques (carte 22), tout comme le littoral des rivières Beauport, du Cap Rouge, Montmorency, Saint-Charles, y compris la rivière du Berger, son principal tributaire, et Lorette. Ces cours d'eau sont des symboles identitaires au sein de l'agglomération de Québec et sont des éléments structurants pour l'organisation globale du territoire.

Le Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec (édition 2014)

Ce répertoire identifie 87 milieux naturels d'intérêt à l'échelle de la ville de Québec. Puisque l'échelle de planification du Schéma d'aménagement et de développement se réfère au territoire de l'agglomération de Québec, un exercice d'identification a été effectué en fonction des critères d'aménagement ciblés pour identifier et déterminer des milieux naturels d'intérêt à cette échelle de planification. Ainsi, après cet exercice de pondération, 51 milieux naturels d'intérêt identifiés au répertoire de la Ville de Québec ont été reconduits au Schéma d'aménagement et de développement. Le tableau suivant présente le bilan spécifique des milieux d'intérêt considérés pour le territoire de la Ville de Québec et les autres territoires d'intérêt écologique identifiés à l'échelle de l'agglomération de Québec.

Tableau 13 / Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec (édition 2014)

Adéquation avec le <i>Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec</i>	Nombre de territoires d'intérêt écologique
Conformité au PMAD	31
Autres milieux naturels à l'échelle de l'agglomération n'étant pas en lien avec le PMAD de la CMQ, mais identifiés au <i>Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec</i>	20
Total	51

Encadré : Le cas particulier du lac Saint-Charles

Bien que le lac Saint-Charles ne soit pas identifié au PMAD de la CMQ en tant qu'espace naturel d'intérêt métropolitain, il a été jugé primordial de reconnaître le statut particulièrement sensible de ce secteur au Schéma d'aménagement et de développement. Puisque le lac Saint-Charles est identifié au *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* et qu'il constitue un élément important pour l'alimentation de la prise d'eau potable située dans la rivière Saint-Charles, il fait partie des territoires d'intérêt écologique identifiés au sein du territoire de l'agglomération de Québec.

Encadré : Le Plan régional des milieux humides et hydriques 2023

En 2023, l'Agglomération de Québec a adopté un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. Ce Plan vise à soutenir les trois principes suivants : favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques, assurer une gestion intégrée de l'eau par bassin versant et tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques. Ce Plan a mené à l'élaboration d'un portrait et d'un diagnostic des milieux humides et hydriques sur le territoire ainsi qu'à l'identification de milieux d'intérêt pour la conservation. Les critères ayant servis à identifier ces milieux sont présentés à l'annexe 8. Certains territoires d'intérêt écologique identifiés à la carte 21 du Schéma visent des milieux humides et hydriques identifiés d'intérêt pour la conservation.

Les territoires d'intérêt écologique et les corridors récréotouristiques, auxquels s'ajoutent des réseaux pour la pratique d'activités hivernales, constituent la toile de fond du réseau vert, bleu et blanc métropolitain sur le territoire de l'agglomération de Québec. Qui plus est, la totalité des corridors et des espaces naturels et récréotouristiques identifiés au PMAD, pour l'agglomération de Québec, ont été reconduits au Schéma d'aménagement et de développement. Ils font d'ailleurs partie intégrante de ce vaste réseau métropolitain.

Les municipalités de l'agglomération de Québec peuvent identifier, dans le cadre de leurs outils de planification locale, en plus des territoires d'intérêt écologique identifiés au présent Schéma, d'autres milieux d'intérêt en fonction des critères qualitatifs énoncés dans la présente section.

Objectifs spécifiques :

- Protéger le caractère patrimonial des territoires d'intérêt écologique.
- Mettre en valeur les territoires d'intérêt écologique afin de contribuer à la qualité de vie des citoyens ainsi qu'au renforcement du sentiment d'appartenance de la collectivité et pour préserver le caractère identitaire propre au territoire de l'agglomération.

Ce que le Schéma prévoit :

- Les municipalités de l'agglomération de Québec doivent proposer un cadre normatif afin de protéger adéquatement les territoires d'intérêt écologique sur leur territoire. Ce cadre normatif doit minimalement porter sur les champs d'intervention suivants :
 - La cohabitation et la compatibilité des usages en fonction de leur degré de sensibilité;
 - La nature ou le type de territoire d'intérêt écologique;
 - L'atténuation et la prévention de l'impact des activités humaines sur les territoires d'intérêt écologique.
- Les municipalités devront également considérer les grandes affectations du territoire attribuées aux différents territoires d'intérêt écologique identifiés au Schéma d'aménagement et de développement.
- Dans son plan d'action, l'Agglomération de Québec s'engage à poursuivre l'acquisition de connaissances à l'égard des territoires d'intérêt écologique afin de proposer des moyens d'intervention adaptés à leur préservation et à leur mise en valeur et à procéder aux ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis.

4.4.2.1 Les milieux humides et les milieux hydriques d'intérêt

L'agglomération de Québec est une ville d'eau. Son territoire est sillonné par de nombreux cours d'eau qui présentent des caractères très distinctifs. Ces rivières et les milieux qui leur sont associés forment de grands corridors naturels qui atteignent le fleuve Saint-Laurent et ses écosystèmes uniques. Ce patrimoine naturel constitue une ressource et un attrait indéniables pour la région.

Le territoire abrite 1410 kilomètres de cours d'eau. De nombreux cours d'eau d'importance terminent leur course dans le fleuve Saint-Laurent, soit les rivières Montmorency, Beauport, Saint-Charles, du Cap-Rouge, Charland, du Curé, des Roches et Desrochers, la décharge du lac Saint-Augustin ainsi que les ruisseaux du Moulin et des Îlets.

Les grandes rivières du territoire sont alimentées par de nombreux tributaires qui représentent environ 70% de la longueur totale du réseau hydrographique. Certains présentent des tailles plus modestes et peuvent même être asséchés en été. Il n'en demeure pas moins que ces petits tributaires sont essentiels pour acheminer une eau de qualité aux grandes rivières.

Les milieux humides sont des sites saturés d'eau ou inondés durant une période suffisamment longue pour influencer les composantes du sol et de la végétation. Qu'ils prennent la forme de marais, de marécages, d'étangs ou de tourbières, les milieux humides procurent de nombreux services écologiques, entre autres, pour la biodiversité et pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

En vue de concilier l'aménagement et le développement du territoire avec la conservation des milieux humides et hydriques, les orientations de l'Agglomération de Québec sont de :

- soutenir l'objectif du gouvernement provincial d'atteindre aucune perte nette de milieux humides et hydriques;
- privilégier la conservation des milieux humides et hydriques, c'est-à-dire les deux premières étapes de la séquence d'atténuation des impacts (éviter ou minimiser);

- favoriser la conservation de corridors riverains élargis afin de constituer des espaces multifonctionnels.

Dans l'exercice de planification du développement, à l'échelle de chaque projet, l'Agglomération de Québec recommande de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs suivants :

- réaliser des développements qui minimisent leur impact sur l'environnement en valorisant les caractéristiques naturelles du site;
- favoriser la conservation et la pérennité des milieux humides et hydriques dans les espaces développés;
- conserver de grands noyaux de milieux naturels interconnectés plutôt que plusieurs petits milieux isolés;
- valoriser les bienfaits qui découlent de la présence de ces milieux pour les citoyens et la biodiversité;
- favoriser la compensation des pertes de milieux humides et hydriques *in situ* lorsqu'elles sont inévitables, selon les dispositions énoncées par le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 9.1).

À cet effet, les municipalités locales pourront choisir d'adopter toute mesure utile pour soutenir ces orientations et mettre en œuvre ces objectifs.

Les milieux hydriques d'intérêt représentent approximativement 960 kilomètres de cours d'eau de tailles variées, ce qui représente environ 68% du réseau hydrographique du territoire. Les milieux humides d'intérêt couvrent 86% des superficies de milieux humides dans l'agglomération de Québec, soit environ 40 km². Les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sont identifiés aux cartes 21.1 et 21.2.

Objectifs spécifiques :

- Saisir les opportunités de protection, d'utilisation durable, de création et de restauration des milieux humides et hydriques pour soutenir le principe d'aucune perte nette.
- Consolider et pérenniser les corridors écologiques riverains.
- Protéger et améliorer la qualité de l'eau.
- Limiter l'imperméabilisation et atténuer ses effets sur la quantité et la qualité de l'eau.
- Raffiner la connaissance sur les milieux humides et hydriques.
- Accentuer la veille stratégique et sensibiliser les différents intervenants à l'importance des milieux humides et hydriques.

Ce que le Schéma prévoit :

- Dans son plan d'action, l'Agglomération de Québec propose une série d'engagements consacrés à :
 - L'acquisition de connaissances et à la réduction des pressions sur les milieux humides et hydriques;
 - L'analyse de différents outils à sa disposition pour favoriser l'atteinte des orientations et des objectifs fixés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (avec ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis).
 - L'analyse des différents outils à sa disposition pour limiter l'imperméabilisation et ses effets sur la quantité et la qualité de l'eau (avec ajustements nécessaires au Schéma lorsque cela est requis).

Carte 21

Territoires d'intérêt écologique

Juridiction provinciale (19)

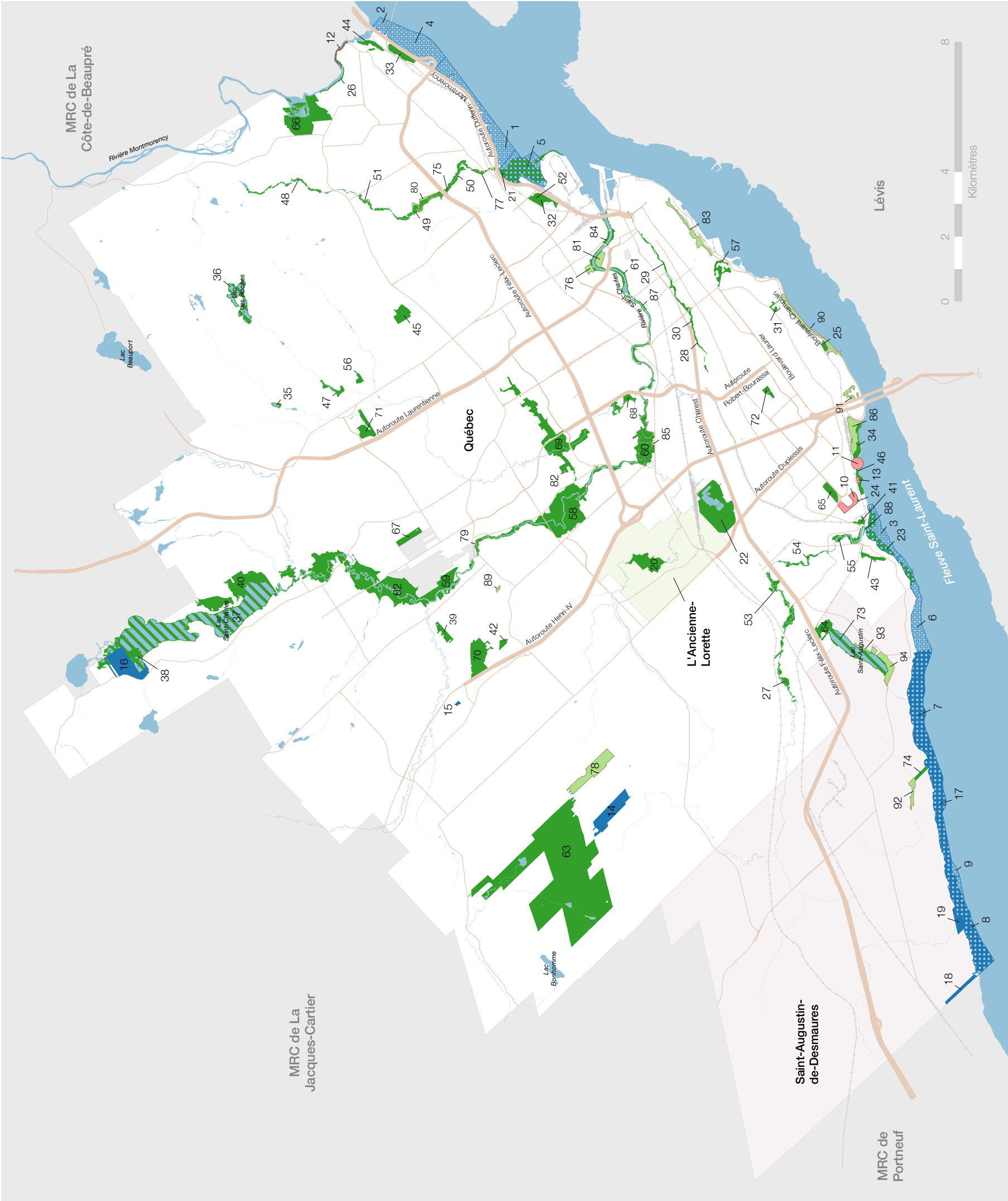
- Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (1)
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (9)
- Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (3)
- Réserve naturelle (6)

Juridiction municipale (75)

- Milieu naturel sur lac (4)
- Milieu naturel (51)
- Parc (20)

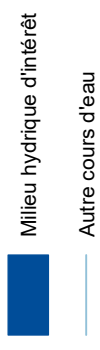
Sources :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2014, 2015, 2018
Ministère des Ressources naturelles, 2011
Ville de Québec, 2017

Note :
La liste des éléments représentés sur cette carte est présentée à l'annexe 7.
Compilation cartographique : Ville de Québec, 2019



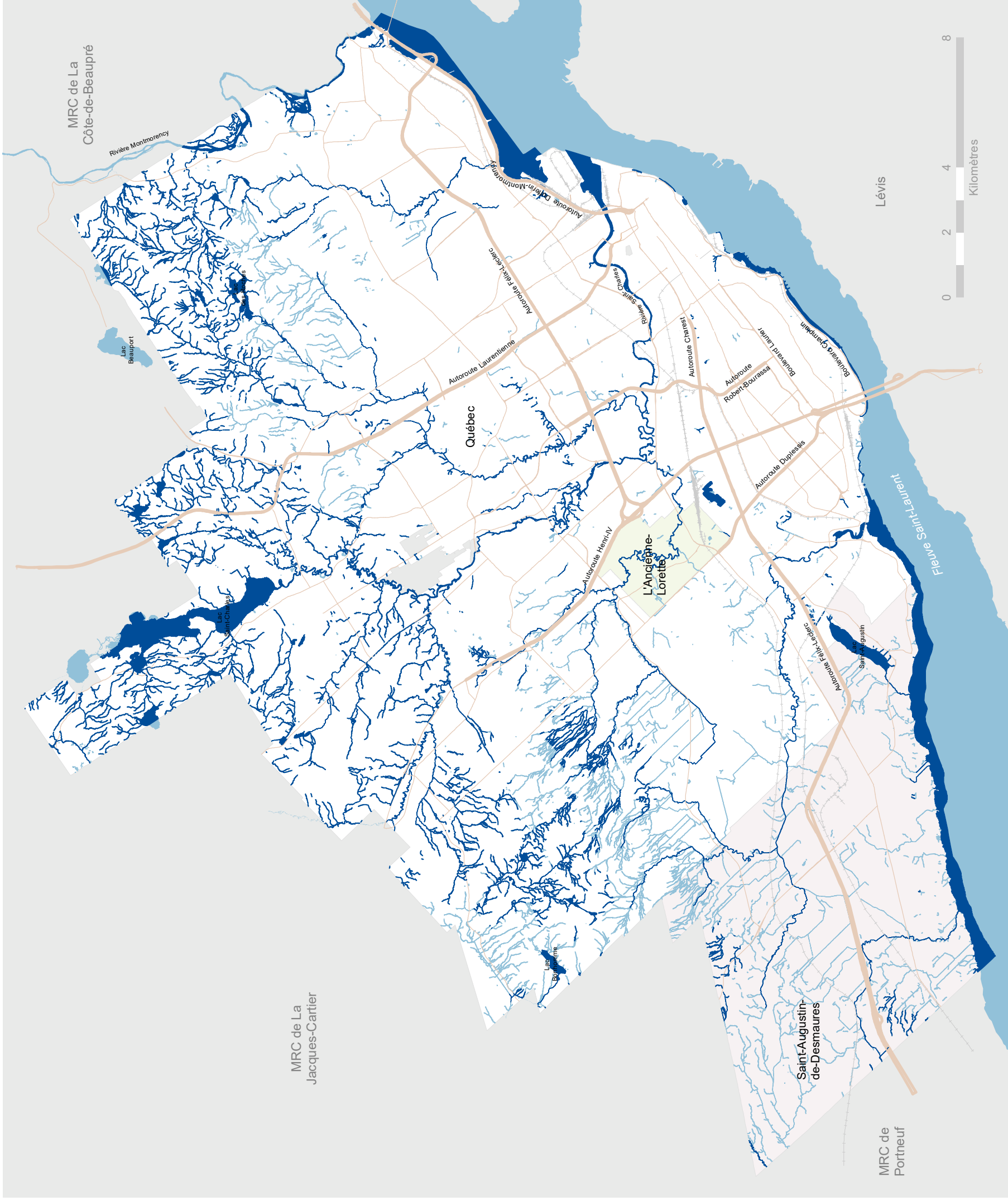
Carte 21.1

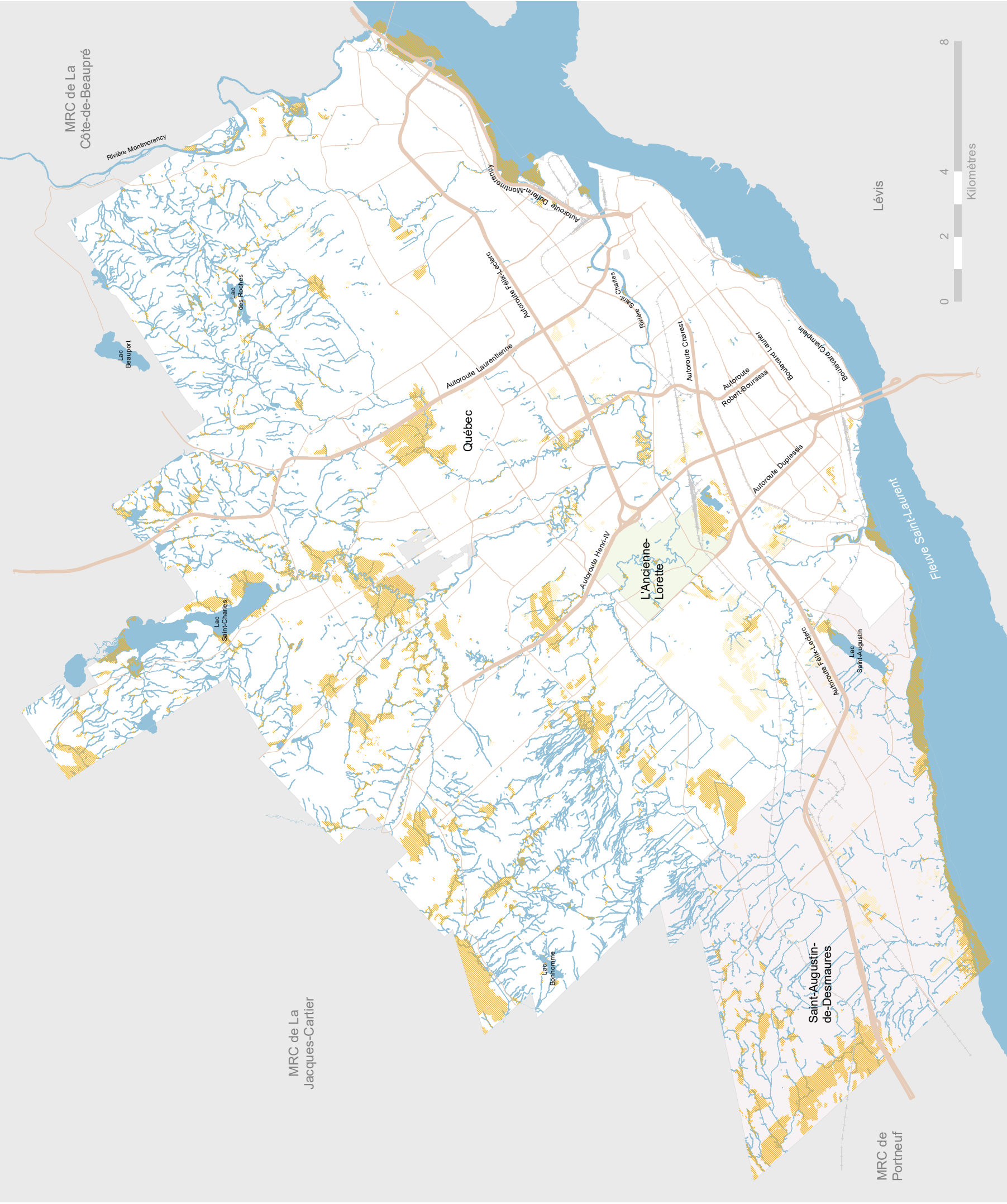
Milieux hydriques d'intérêt



Source : Ville de Québec, 2023

Compilation cartographique : Ville de Québec, 2023





Carte 21.2

Milieux humides d'intérêt

Milieu humide d'intérêt

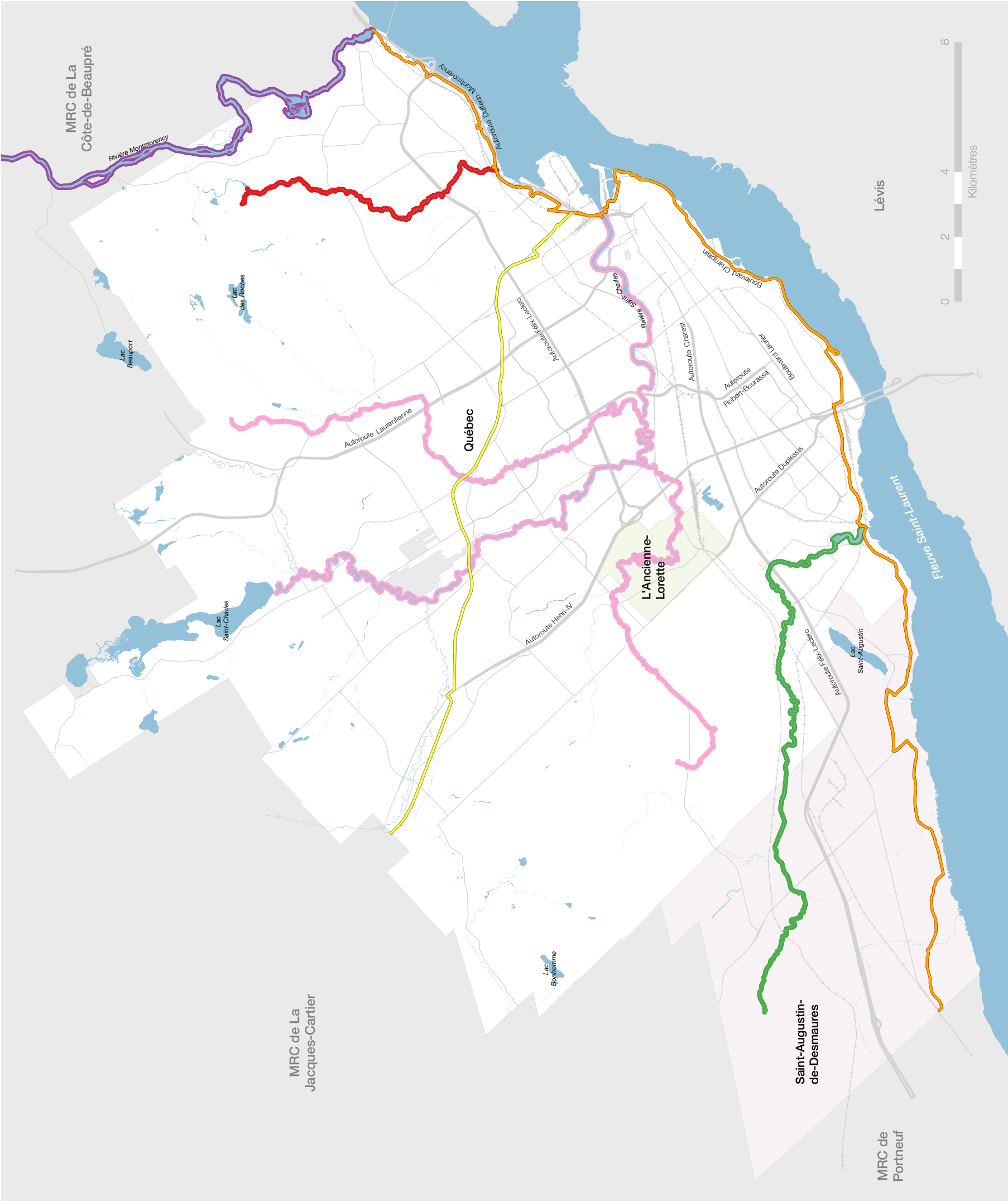
Autre milieu humide

Cours d'eau

Carte 22

Corridors récréotouristiques

- Corridor du Littoral
- Corridor des Cheminots
- Rivière Beauport
- Rivière du Cap Rouge
- Rivière Montmorency
- Rivières Saint-Charles, du Berger et Lorette



Source: Ville de Québec, 2017

Compilation cartographique : Ville de Québec, 2018